



DELIBERATION 2019-42

LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. - M. MASSON M. – M. LOPEZ MF. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. – Mme AURIAC A. – M RIO F. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL B. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON ML.

ABSENT : M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Affectation définitive des résultats 2018

Vu la commission finances du 13 mai 2019,

Madame le Maire expose au conseil municipal que selon l'article L2311-5 du CGCT, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Madame le Maire indique que les résultats de l'exercice 2018 ont été repris de façon anticipée au budget 2019 par délibération n°2019-02 du 30 janvier 2019.

Madame le Maire indique qu'il convient d'adopter définitivement les résultats de l'exercice 2018 et d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2018:

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2018	11 847 858,42	13 762 884,31	+ 1 915 025,89
	Résultats antérieurs reportés		200 000,00	+ 200 000,00
	Résultat de fonctionnement			+ 2 115 025,89

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2018	4 590 484,89	3 261 155,50	- 1 329 329,39
	Résultats antérieurs reportés		34 191,01	+ 34 191,01
	Résultat d'investissement			- 1 295 138,38
Restes à réaliser au 31.12.2018		38 884,95	150 000	+ 111 115,05
<i>Besoin de financement en investissement</i>				1 184 023,33
Résultat global sans RAR				819 887,51
Résultat global avec RAR				931 002,56

Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter de façon définitive l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- 1 915 025,89 € à l'article 1068 en recette de la section d'investissement
- 200 000 € en section de fonctionnement à l'article 002

Madame le Maire indique que le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 de la section d'investissement (1 295 138,38 €).

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2018,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **AFFECTE** de façon définitive l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 ainsi que présenté ci-dessus

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

